

**Public cible :**

**Pré-requis :**  
aucun pré requis

**Modalités pratiques**

**Calendrier - Lieux -  
Modalités d'accès :**  
Planification sur le site  
EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi  
des programmations et des  
planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**  
Chantiers locaux

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**  
:  
€

**Modalités animation :**  
en présentiel

**Intervenant :**  
Accolades GIRAUD Christine

**Effectif :**

# « Formation / Action : Mettre en œuvre le développement territorial en renforçant la coopération entre les acteurs"»

MAJ : Mardi 09 mai 2023

**Objectifs professionnels :**

S'approprier les compétences et les postures pour animer la coopération entre acteurs,  
au service d'un projet de territoire

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Identifier le sens de la démarche d'un projet de territoire et la plus-value de la coopération territoriale
- Construire une vision partagée des missions des chargés de coopération territoriale
- Appréhender l'Approche Orientée Changement pour piloter et évaluer le projet par ses résultats et effets
- Partager le sens et les finalités d'une démarche d'évaluation
- Savoir distinguer une démarche d'utilité sociale et d'impact social dans une évaluation

**Contenu :**

Durant le premier trimestre 2023, la CAF va accompagner en interne les premiers échanges avec les chargés de coopération et souhaite une formation action sur 4 journées.

Ce parcours prendra appui sur :

- Le référentiel CNAF des chargés de coopération
- L'expérience acquise des formations déjà commencées par l'EGOC sur le sujet

Le fil conducteur des 3 journées sera d'apprendre à travailler ensemble pour mieux se

reconnaître dans sa fonction et expérimenter des nouvelles pratiques de coopération territoriale. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les projets de territoire aboutis ou en cours, ce qui permettra de mettre en pratique les enseignements.

L'intervention pédagogique visera à engager une réflexion collective et cohérente avec le projet de Caisse et son organisation.

1. **processus de la formation** :

***Phase 1 pour les chargés de coopération, les chargés de conseil et de développement CAF***

**1<sup>ère</sup> journée :**

**Dates : 16 mai 2023**

- Comprendre les principes clés de la coopération territoriale
- Identifier les dynamiques de collaboration en développement territorial
- Connaître les composantes d'un projet de territoire dans un contexte de CTG

**2<sup>ème</sup> journée :**

**Dates : 27 juin 2023**

- Définir une vision commune du projet de territoire : Pourquoi ? Comment ?
- Associer les parties prenantes : stratégie des alliés
- Appréhender la théorie du changement par l'Approche Orientée Changement

**3<sup>ème</sup> journée :**

**Dates : 26 septembre 2023**

- Suivre et mettre en œuvre un plan d'action concerté
- Partager le sens et les finalités d'une démarche d'évaluation
- Savoir distinguer une démarche d'utilité sociale et d'impact social dans une évaluation

**Le séminaire à destination des élus et des directions générales des collectivités**

**prévu en novembre 2023 fera l'objet d'une préparation différée.**

Le propre d'une démarche participative réside dans la capacité de celle-ci à s'adapter à l'évolution, aux avancées et attentes du groupe. Aussi, le contenu des modules est susceptible d'évoluer au fil de la progression du groupe et en concertation avec celui-ci dans le respect strict des ambitions de formation visées par la CAF des Vosges.

Nous nous inscrivons dans un processus de formation/action. Ce module reposera donc sur des projets de territoire en cours de déploiement. Le travail entre chaque module est inhérent au principe de formation/action et la mission devra nécessairement s'inscrire dans la durée afin de laisser le temps de l'expérimentation pratique entre chaque module.

---

**Méthodes mobilisées :**

Cette démarche de formation « propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en termes de capacitation de l'individu et/ou du groupe ». C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles.

Elle se traduit ainsi par :

☐ Une conduite participative du projet de formation :

Utilisation des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

☐ Une démarche en prise avec votre réalité :

Accompagnement de la transformation des pratiques. Co-construction des outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

☐ Un processus évolutif au cours de la formation :

Un processus qui laisse de la place à l'émergence de nouveaux questionnements et prise en compte de la réalité rencontrée au cours de la formation. Ainsi, les contraintes de chaque acteur pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

☐ La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :

Le formateur prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire sans se positionner comme un expert.

Ainsi, à travers un processus de conscientisation, il s'agit de développer une pédagogie

de l'engagement et de faire émerger des méthodes d'actions. Le groupe intègre une dimension critique et collective vis-à-vis de la réalité qu'il souhaite transformer (action/réflexion/action). Les méthodes et outils pédagogiques utilisés font partie intégrante du contenu formatif.

---

**Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont :** sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid :** réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi :** Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

**Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre  
pour le perfectionnement des personnels  
des caisses d'Allocations familiales

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement  
aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**